



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

**AVIS PUBLIC
RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022**

AVIS est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes de la Municipalité de L'Ascension pour l'année 2022 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 23 mars 2022 à l'Hôtel de Ville situé au 59, rue Principale, à L'Ascension.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à L'ASCENSION ce 24 mars 2022.

Léonne Bergeron
Directrice générale par intérim